19e ANNÉE — N° 50. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. MARDI 6 MAI 1879.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnemen de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 m matin.	5 h. » m matin.	6 h. 49 m matin.	10 h. 12 m matin.	8 h. 23 m matin.	10 h. 40 m matin.	4 h. 27 m soir.	1 h. 8 m matin.
0 ». 0 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
11 1 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15 m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33 m matin.

Cahors, 6 Mai.

Depuis quelques jours, on remarque une absence complète de nouvelles politiques. Il y a une extrême accalmie avant la réouverture du Parlement ; mais elle ne sera plus que de courte durée.

A défaut d'autre sujet, on s'est imaginé de mettre en avant la dissolution plus ou moins prochaine de la Chambre des députés.

Le *Soleil* dit à ce sujet : « La dissolution » serait une folie. Nous n'y croyons pas. » On en parlait dans quelques journaux. Nous » avons mentionné cette rumeur, comme nous » mentionnons, sans aucune garantie, toutes » les nouvelles à sensation mises en circulation » dans le monde de la publicité. Nous ne » croyons pas à la dissolution, parce que la » dissolution nous donnerait, au lieu de la » Chambre gambettiste que nous avons, une » Chambre blanquiste. »

Nous ne partageons en rien les craintes du *Soleil* : Des prévisions comme celles qu'il émet ne sont justifiées par aucun fait..

Le *Journal des Débats* dit avec plus de raison que rien n'expliquerait une mesure de dissolution, il ajoute : « Si la Chambre vali- » dait l'élection Blanqui, la responsabilité lui » en reviendrait ; mais ce n'est pas nous qui » conseillerons au ministère de prendre la res- » ponsabilité autrement grave de dissoudre la » la Chambre; ce serait un fâcheux anachronis- » me politique ! Nous ne sommes pas outillés en » ce moment pour la lutte électorale. Les divers » partis républicains n'ont pas donné leur me- » sure exacte ; la Chambre non plus n'a pas » donné la sienne. »

La *France* analyse en ces termes les délibérations des conseils généraux sur les lois Ferry :

Sur les 87 conseils généraux qui viennent de se réunir sur le continent français, 31 ont émis des vœux défavorables aux projets de loi Ferry contre la liberté de l'enseignement.

13 ont émis des vœux favorables.

7 ont pasé à l'ordre du jour.

5 ont voté la question préalable.

28 n'ont pas été saisis de la question.

Les trois autres ne se sont pas encore prononcés.

Ces chiffres sont à peu près exacts. Voici, du reste, la vérité entière.

Trente-trois (au lieu de trente-et-un) conseils généraux se sont nettement prononcés contre les lois Ferry ; ce sont : Aveyron, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Côtes-du-Nord, Calvados, Dordogne, Eure, Finistère, Gers, Haute-Garonne, Indre, Landes, Loire-Inférieure, Loire, Lot, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Meuse, Morbihan, Nièvre, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Sarthe, Seine-Inférieure, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Vendée.

Onze conseils seulement ont voté en faveur des lois Ferry : Ain, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Doubs, Gard, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Rhône, Saône-et-Loire, Var.

On a cité à tort quelques autres conseils généraux comme ayant approuvé. Les voix se sont simplement partagées dans ces conseils qui sont au nombre de dix : Cantal, Oise, Deux-Sèvres, Puy-de-Dôme, Ariège, Ardèche, Allier, Alpes-Maritimes, Haute-Loire, Somme.

En résumé une grande majorité est acquise aux adversaires des lois Ferry, en ce qui concerne l'article 7 qui prononce la fermeture d'un nombre considérable de colléges libres répandus dans toute la France, notamment à Cahors !

Le retour à Paris.

On se souvient que, la veille de la séparation des Chambres, les groupes de gauche du Sénat chargèrent leurs présidents de s'entendre, pendant les vacances, avec le gouvernement d'une part et le bureau du Sénat de l'autre, pour concerter avec eux les moyens d'opérer la réinstallation du Parlement à Paris, en l'entourant des garanties auxquelles un certain nombre de membres du Sénat désirent la subordonner.

Les présidents des gauches sénatoriales se sont mis en mesure de remplir cette mission, et ils ont eu des entrevues avec les ministres, notamment avec le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur, dans les attributions desquels la question rentre plus particulièrement.

Les présidents ont rappelé le vœu presque unanime des gauches du Sénat contre l'installation du Sénat au palais de Luxembourg et leur désir non moins unanime d'établir les deux branches du Parlement dans un même local, ou du moins dans deux locaux contigus. Les gauches sénatoriales voudraient que le Sénat fût installé dans les bâtiments du ministère des affaires étrangères, qui, comme on le sait, ne sont séparés du Palais-Bourbon que par l'hôtel de la présidence qu'occupe actuellement M. Gambetta.

Elles font valoir des raisons politiques et des raisons d'ordre matériel en faveur de cette juxtaposition des Chambres.

Les ministres font valoir contre le choix des bâtiments du ministère des affaires étrangères l'impossibilité, au moins pour l'heure actuelle, de déplacer cet important ministère sans avoir un local suffisamment approprié pour le recevoir.

Les ministres ont proposé d'affecter au Sénat le pavillon de Flore et ses nombreuses dépendances dans l'aile des Tuileries sise sur le quai. La salle des Etats, aujourd'hui sans emploi, pourrait être rapidement transformée en salle des séances. Enfin la proximité de cet édifice avec le Palais-Bourbon répondrait précisément aux préoccupations des sénateurs relativement au maintien de rapports faciles entre les deux Chambres.

Quant à la question du principe, le gouvernement n'a pas changé d'avis. Comme avant les vacances, il est convaincu qu'au point de vue de l'extérieur et de l'intérieur la rentrée à Paris est une nécessité absolue.

Cette fois même, le gouvernement prendra l'initiative de la question devant le Parlement. Il ne laissera pas reproduire la proposition Peyrat, et présentera lui-même un projet de résolution tendant au même but, en même temps qu'il déposera les lois de garanties qu'il s'est engagé à préparer pendant les vacances.

Tel est l'état de la question. Ajoutons que les présidents des gauches sénatoriales doivent conférer de nouveau avec les ministres avant qu'aucune résolution définitive soit prise.

Les députés n'ont pas, quant à eux, à se préoccuper du choix d'un local, puisque le Palais-Bourbon est prêt à les recevoir. Toutefois il y aura des travaux assez étendus à effectuer pour approprier la salle à sa nouvelle destination ; mais aucun travail matériel n'a été fait jusqu'à ce jour. La questure s'est bornée à faire faire par l'architecte du palais des études complètes sur les modifications à apporter à la salle et aux nombreuses dépendances qu'exige une Assemblée parlementaire.

Le Palais-Bourbon a été, en effet, aménagé pour une Chambre de trois cents et quelques membres, tandis qu'aujourd'hui il y a 533 députés.

REVUE DES JOURNAUX

Liberté.

Qu'arrive t-il à la suite des mesures prises pour substituer dans les écoles publiques l'enseignement laïque à l'enseignement religieux ?

Il arrive que l'initiative privée, surexcitée par la rigueur même qu'on déploie contre les congrégations vouées aux soins et à l'instruction de l'enfance, les prend sous sa protection et leur rend largement ce que l'intolérance administrative leur enlève,

On a expulsé les sœurs des écoles municipales d'Amiens. A l'instant même, des souscriptions organisées de toutes parts leur ont permis d'ouvrir une école libre où toutes leurs élèves les ont suivies.

Un fait semblable s'est produit à Vaugirard. Les sœurs de Saint-André, qui enseignaient à l'école municipale, ont reçu l'ordre de cesser le 30 avril leur enseignement. Elles se sont installées tout près dans un magnifique local mis à leur disposition par une autre congrégation religieuse de Paris et, dès le 1er mai, elles ont pu continuer leurs cours, sans les avoir même interrompus, au milieu de 170 enfants accourus pour recevoir d'elles les leçons accoutumées.

A quoi donc servent les mesures oppressives que l'on prend ?

On croit anéantir l'enseignement congréganiste, on ne fait qu'accroître sa puissance.

On veut diminuer le nombre des établissements où l'instruction religieuse est distribuée, on va voir surgir de tous côtés des écoles libres dirigées par les congrégations.

Qu'aura-t-on gagné à cette transformation ?

Rien absolument, au contraire.

Dans les écoles municipales l'enseignement congréganiste était surveillé, et, au besoin, contenu ; mais quel contrôle efficace exercer sur les écoles libres ?

On veut combattre l'influence de l'Eglise dans la société ; on l'agrandit en lui donnant la force et le prestige de la persécution !

On veut éloigner les familles de la religion, on les y rattache plus que jamais !

Le clergé s'effrayait, pour son action sur les âmes de l'indifférence générale en matière religieuse ; les lois Ferry et l'expulsion des congrégations enseignantes lui viennent en aide !

L'indifférence n'existe plus.

Les tièdes deviennent ardents ; les ardents deviennent fanatiques ; les libéraux deviennent presque cléricaux pour défendre la liberté violée.

Le beau résultat que l'on a obtenu !

Ah ! vous pouvez vous vanter de faire là une fameuse campagne ! Et vous verrez les fruits qu'elle produira !

Oppression inutile autant qu'impolitique et dangereuse !

Vous êtes pires que des despotes ; vous êtes des maladroits !

France.

Il se produit en Angleterre un mouvement de réaction contre le cabinet présidé par lord Beaconsfield, et nous sommes loin du jour où le premier ministre, revenant du congrès de Berlin, était reçu par les acclamations populaires.

A ce moment, il déclarait, dans un langage saisissant, qu'il rapportait à sa patrie la paix avec l'honneur, et la fierté britannique saluait avec joie cette éclatante parole.

Malheureusement, les faits ne sont pas venus corroborer une affirmation orgueilleuse, qui plaisait fort aux immenses intérêts commerciaux, lesquels ont besoin de sécurité ; et la politique du chatouillement universel, adoptée par le ministère, a produit sur divers points du globe de graves complications.

L'Angleterre est certainement un grand pays, dont il est impossible de ne pas admirer la puissance de travail et l'expansion industrielle.

Toutefois, sa force est plus fictive que réelle, parce qu'elle ne la tire pas de son sol, mais bien de la crédulité du monde entier.

C'est, en effet, un spectacle étrange que celui de cette petite île brumeuse, jetée comme la sentinelle perdue de l'Europe vers l'Océan, qui a su persuader aux hommes de toutes les latitudes, de la choisir pour leur entrepôt général.

Seulement, cette situation condamne les Anglais. qui ne peuvent se suffire chez eux, à avoir partout des débouchés, et elle leur impose beaucoup de prudence et en même temps de fermeté pour protéger leurs innombrables comptoirs.

Aujourd'hui, dans l'Inde comme au Sud de l'Afrique, le gouvernement britannique s'est lancé dans des aventures difficiles, qui exigeront des sacrifices d'hommes et d'argent et font faire des réflexions à tous ceux qui s'efforcent de deviner les secrets de l'avenir.

En Orient, la spendide flotte cuirassée, qui avait franchi avec tant de fracas les Dardanelles et la mer de Marmara, et qui avait protégé de ses canons les collines de Constantinople, rentre modestement, sans bruit, dans la Méditerranée, pendant que le candidat des Russes et des Allemands est élu prince de Bulgarie.

Le fils du roi de Danemarck, le beau-frère du prince de Galles, n'a obtenu aucun suffrage, et l'Assemblée réunie à Tirnova, se tournant vers Berlin, est allée chercher un souverain là où la Roumanie avait déjà pris le sien, Charles de Hohenzollern.

Ainsi donc les deux rives du Danube sont aujourd'hui confiées à des Allemands.

Que les impérialistes de France en portent la responsabilité !

C'est aussi un échec évident pour la politique de lord Beaconsfield, et pour son prestige dans le Levant.

L'Angleterre se trouve en face de deux périls qui ne seront pas résolus par la mort de beaucoup de nègres zoulous, ou indiens afghans.

Elle a une question agraire et une question industrielle.

Le sol, qui n'est pas riche, n'appartient point, comme en France, à un grand nombre de travailleurs, et, il y a, dans la Grande-Bretagne, des ouvriers de la campagne, au lieu de paysans.

De là de grandes misères, de vifs mécontentements, des grèves menaçantes et une lutte sourde entre les propriétaires et les cultivateurs arrachant péniblement leur existence matérielle à des champs qu'ils ne possèdent pas.

National.

Nous avons invité assez candidement M. Jules Guesde à nous donner quelques explications sur ses théories politiques et sociales. La *Révolution* publie une lettre de cet énergumène où nous lisons l'aimable profession de foi que voici :

Ce que Brousse a soutenu, — et ce qu'il n'est pas seul à soutenir, — c'est qu'aussi longtemps

que canons et mitrailleuses resteront l'instrument du règne de la classe dirigeante, l'*instrument d'émancipation des* dirigés *ou des prolétaires pourra être légitimement, selon l'occasion, le fusil ou le révolver.*

Inutile, n'est-ce pas, d'en demander davantage? On ne discute pas avec l'hydrophobie. On se contente de prendre ses précautions contre elle.

Figaro.

Chez les Bonapartes aussi, il y a une branche cadette. Celle-ci tient même, dans le *Gotha*, une plus grande place que la branche aînée. La branche aînée des Bonaparte ne se compose, à proprement parler, que d'une seule personne, le prince Louis-Napoléon, fils unique de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie.

Parlons un peu de la branche cadette. Aussi bien, se trouve-t-elle, à l'heure qu'il est, dans une situation particulièrement intéressante et certainement mal comprise ou mal jugée. On s'est beaucoup occupé du chef de cette maison ; on croit même le connaître sous de fâcheux rapports. L'armée, dit-on, ne le trouve pas assez bon militaire, le clergé ne le trouve pas assez bon chrétien ; mais les plus grands ennemis du prince Napoléon sont dans sa famille et dans son parti.

Ce n'est un secret pour personne qu'entre l'Impératrice et lui il existe des incompatibilités de caractère qui remontent au mariage de Napoléon III. Ces rapports tendus se sont laissé voir en mainte occasion au commencement du règne ; le mariage du prince Napoléon-Jérome avec une princesse italienne ne les a pas améliorés.

L'exil, loin de rapprocher les membres de la famille Bonaparte, les a plus que jamais désunis. La mort de l'empereur a été comme le signal des hostilités et l'on a vu ce phénomène étrange des Bonaparte se brouillant entre eux alors que les Bourbons donnaient le spectacle de leur réconciliation.

On avait d'abord constitué un conseil de famille et un comité dirigeant où le cousin de l'empereur avait un rôle sérieux, conforme à son rang et à sa dignité ; mais, ces dispositions prises au lendemain des funérailles de Napoléon III, sont restées lettre morte. Des influences contraires n'ont laissé au prince Napoléon aucune autorité sur son jeune cousin mineur, ni sur les affaires du bonapartisme.

Le chef de la branche cadette a eu de la princesse Clotilde trois enfants : le prince Victor qui a dix-sept ans, le prince Louis qui a quinze ans et la princesse Marie qui en a treize. Ces enfants sont à ravir ; ils donnent les plus belles espérances. Les deux garçons sont toujours avec leur père; la jeune fille est avec sa mère à Moncalieri, non loin de Turin.

Cette famille a été coupée en deux par les circonstances et par des convenances indépendantes de la volonté du prince. Les mauvaises relations avec Chislehurst, l'attitude républicaine que le prince a prise et ses allures de libre-penseur démocrate eussent placé la fille du roi d'Italie, qui porte haut le sentiment et le respect de sa race, dans une position assez difficile. Qu'eût fait cette princesse dans le ménage et dans l'entourage de son époux? Fallait-il qu'elle vînt partager son entresol? Moins favorisée que certaines dames de condition bourgeoise, elle eût vu un certain nombre de bonapartistes lui refuser leurs hommages. Avec une délicatesse exquise et une dignité parfaite, elle a pensé que sa place ne pouvait être à côté de son mari ; elle a sacrifié, en partie, ses tendresses maternelles, acceptant un *modus vivendi* qui laisse au père la direction exclusive de ses deux fils, et ne lui réserve, à elle, que l'éducation et la compagnie de la jeune princesse Marie. Une fois ou deux dans l'année, la famille se réunit à Montcalieri ; le prince Napoléon conduit lui-même ses fils auprès de la princesse Clotilde, dont le cœur maternel se contente de ces rares et trop fugitives satisfactions.

Soir.

En se rendant en Algérie, M. Albert Grévy s'est montré animé d'une noble ambition : celle d'attacher son nom à la fondation d'un régime colonial qui assure l'émancipation civile des Algériens, sans porter atteinte aux droits légitimes de la métropole sur une conquête si chèrement achetée. A la vérité, ces idées généreuses ont été celles de la plupart des prédécesseurs de M. Grévy. Ils ont du moins voulu tous faire beaucoup de bien et il ne leur a pas été donné de réaliser entièrement leur programme. Le nouveau gouverneur général sera-t-il plus heureux? On doit le souhaiter. En tout cas, ce n'est pas au début de son proconsulat qu'on peut renoncer à encourager les espérances qu'il exprime lui-même.

Sa proclamation annonce aux Algériens de grandes réformes. « L'Algérie française a grandi, dit M. Albert Grévy; elle est de taille aujourd'hui à supporter le régime civil de la liberté. C'est un homme de liberté que la République vous envoie. » Voilà donc le principe qui se substitue à celui de la domination, jusqu'à présent plus militaire que civile. Les Européens ne manqueront pas d'applaudir. Mais quelle sera l'attitude des indigènes?

INFORMATIONS

On assure qu'il n'y a plus aujourd'hui que neuf membres du centre gauche sénatorial qui persistent à ne pas vouloir que le Parlement revienne à Paris.

Le ministre des finances prépare un rapport au président de la République, qui donnera le compte rendu complet des opérations effectuées pour arriver au remboursement total de la dette de l'Etat envers la Banque de France.

On se rappelle qu'à la suite de la guerre de 1870-71, l'Etat avait emprunté à la Banque une somme totale d'*un milliard cinq cent trente millions*. Cette somme est aujourd'hui complètement remboursée. Le dernier versement, qui portait sur un reliquat de soixante millions, a été effectué il y a quelques semaines.

Le rapport de M. Léon Say sera inséré au *Journal officiel* et distribué aux membres des deux Chambres.

Les dernières nouvelles du Cap reçues en Angleterre sont du 15 avril. A cette date, la plus grande partie des renforts envoyés tant de la métropole que de l'Inde et de l'île Maurice étaient arrivés; mais malgré cela lord Chelmsford ne semblait pas disposé à entreprendre à la hâte une nouvelle campagne offensive contre les Zoulous. Les troupes indigènes de la colonie venaient d'ailleurs d'éprouver un nouvel échec. Elles avaient attaqué, le 8 avril, le kraal du chef des Bassoutos et avaient été repoussées avec une perte de 25 hommes.

Le *Journal des Débats* publie la note suivante, sous la signature de M. Cuvillier Fleury, ancien précepteur, des princes d'Orléans :

Vendredi a été célébré, dans la chapelle Saint-Ferdinand (des Sablons, Neuilly), un service funèbre pour le repos de l'âme de la princesse Christine, fille du duc et de la duchesse de Montpensier, cousine du roi régnant d'espagne, petite-fille du roi Louis-Philippe.

Une chapelle annexe, entièrement drapée de deuil et éclairée par un grand nombre de candélabres, avait été ajoutée à l'enceinte principale, jugée trop étroite pour contenir l'assistance qu'on supposait justement devoir être très nombreuse. Tous les princes de la maison d'Orléans présents à Paris en ce moment s'y étaient rendus ; M. le duc de Nemours avec le comte et la comtesse d'Eu le prince et la princeste Czartoryski, la princesse Blanche, le duc de Chartres, le prince et la princesse de Joinville avec le duc de Penthièvre, le prince Auguste de Saxe-Cobourg, fils de la princesse Clémentine d'Orléans.

Une place avait été réservée en avant de l'autel à S. M. la reine d'espagne Isabelle, qui est venue l'occuper à midi.

Après le service qui n'a pas duré plus d'une demi-heure, les princes et les princesses s'étant placés sous le porche, en dehors de la chapelle-annexe, un long défilé des personnes qui avaient assisté à la triste cérémonie a eu lieu devant Leurs Altesses Royales au milieu des témoignagnes d'une émotion qu'il est plus facile de comprendre que d'exprimer. Qui ne se fût associé en effet au deuil de cette noble famille que sa grande élévation ne semble que rendre plus exposée soit aux coups du sort, soit aux douloureuses angoisses de la vie privée?

La princesse Christine était douée de toutes les qualités sérieuses et charmantes que la nature se plaît à réunir parfois dans une créature mortelle, et qu'elle ne montre que pour un temps à la terre, comme pressée de les rendre au ciel qui les envie. Laissons à ces réflexions qui semblent aujourd'hui dans la pensée de tous, — laissons-leur, avec ce qu'elles ont d'amertume, tout ce qu'elles contiennent aussi d'immortelles espérances.

Le Journal de Belfort révèle, sur M. Ferry, un détail assez piquant. On a souvent répété que le ministre de l'instruction publique n'avait point fait consacrer son mariage par la religion. C'est, paraît-il, une erreur. Une tante du député d'Epinal aurait déclaré qu'elle ne recevrait pas sa nièce si le mariage était civil, et M. Jules Ferry se serait soumis, mais sans éclat, et il aurait dérobé à ses amis politiques le spectacle de cette concession au « cléricalisme ». Le *Journal de Belfort* est-il bien informé?

(*Français.*)

M. le comte de Chambord, dit une dépêche de Rome, demande à venir incognito au Vatican, pour assister comme parrain à la cérémonie de la confirmation du fils de don Carlos.

Le pape n'a pas semblé favorable à cette idée, qui pourrait donner lieu à des commentaires, Toutefois, les démarches continuent afin d'obtenir l'assentiment du pape.

La *Gazette des tribunaux* dit que les interrogatoires et les confrontations au sujet des crimes de Montreuil, Saint-Mandé et de la rue Fontaine-Saint-Georges sont continués avec la plus grande activité par M. Macé, chef de la sûreté, et MM. Dulac et Clément, commissaires aux délégations judiciaires.

On sait déjà que, sur les déclarations de Gilles et Abadie, plusieurs individus ont été arrêtés. Le jour commence à se faire sur tous ces crimes. Les déclarations faites par ces individus vont permettre probablement de réunir bientôt tous les documents nécessaires à former un seul dossier de ces trois affaires.

Bien que Gilles et Abadie continuent à protester de leur innocence, en ce qui concerne les assassinats de Lecercle et de la veuve Joubert, il ressort de certains renseignements acquis à l'instruction qu'ils ne seraient pas étrangers à ces deux crimes.

Parmi les individus arrêtés, deux se trouvent compromis dans l'assassinat de Saint-Mandé; un troisième aurait été vu rue Fontaine-Saint-Georges le soir du crime.

Il ne reste en liberté que fort peu des affiliés à la bande d'Abadie. On espère les avoir bientôt tous au Dépôt.

CHRONIQUE LOCALE

On lit dans le *Courrier du Lot :*

Nous avons dit et nous répétons que le *Journal du Lot* a menti sciemment en imprimant que les bonapartistes de Bordeaux ont voté pour le radicalissime Blanqui.

A la veille de l'élection Blanqui, le *Journal de Bordeaux*, l'un des principaux organes bonapartistes, a fait une apologie de Blanqui, en le comparant à Napoléon III (singulière apologie vraiment). En même temps, l'*Ordre* rassurait les électeurs qui croyaient Blanqui inéligible; le *Pays* déclarait que sa franchise ordinaire le poussait A ENGAGER FORTEMENT LES CONSERVATEURS *à voter pour Blanqui;* enfin, le *Petit Caporal*, bien connu dans le Lot, osait écrire ces lignes : « En choisissant Blanqui pour député, les électeurs de Bordeaux FONT PREUVE DE GOUT ET DE DISCERNEMENT. »

Une fois le tour joué et Blanqui nommé, les chefs de la faction s'empressent d'ordonner à leurs journaux de traiter de *menteurs* ceux qui les ont pris la main dans le sac. Cette façon d'agir a longtemps réussi aux fauteurs de révolutions césariennes; mais aujourd'hui elle est percée à jour, et c'est uniquement, pour favoriser le retour de plus en plus sensible de nos populations, que nous reproduisons les honorables injures dont nous sommes l'objet.

Allumer toutes les passions et s'offrir ensuite pour les abattre à l'aide de la proscription et de la fusillade, telle est la tactique du parti bonapartiste. Il y a toujours deux faces dans ce parti: celle qui sourit à droite et celle qui sourit à gauche.

Le jour *(21 mars 1878)* où MM. le baron Dufour et de Valon votaient avec M. Duportal à propos des cabarets, une partie de leurs collègues votaient différemment, entre'autres MM. Cazeaux, Hamille, Plichon, etc.

Même observation pour les votes de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour en faveur de la publicité des séances municipales, et pour la suppression des lois qui protègent en France les souverains étrangers.

Mais pourquoi aller si loin? Ces derniers jours, les cinq conseillers généraux bonapartistes du Lot protestaient contre les Lois Ferry. Nous les en félicitons; mais en même temps, dans les Alpes Maritimes, M. le sénateur bonapartiste Malausséna, président du conseil général, donnait raison avec tous ses amis à l'opinion d'un conseiller radical qui avait dit ce qui suit : « *La raison d'Etat autorise le gouvernement à élever les enfants selon son bon plaisir, afin qu'ils soient inspirés des sentiments de ceux qui nous dirigent.* »

A chaque nouvelle injure, nous répondrons comme aujourd'hui par des faits authentiques prouvant de la façon la plus claire que les embarras dont le pays se plaint de temps en temps sont uniquement dus à la politique tortueuse de ceux qui n'hésitent pas à patronner Blanqui pour le désavouer le lendemain. Il faut que la France soit bien forte et le Gouvernement bien assis pour résister à ces procédés.

Par arrêté en date du 22 avril, M. Bouchard, inspecteur primaire à Cahors, a été promu à la seconde classe de son emploi et appelé à la résidence de Mont-de-Marsan.

M. Bouchard sera regretté dans notre département où il s'était fait connaître comme un fonctionnaire plein de tact et de modération.

On dit du reste beaucoup de bien de son successeur, M. Pujos, depuis six ans inspecteur primaire dans le département des Landes.

La note suivante a été communiquée aux journaux :

Un nommé C..., résidant à Londres, a fait insérer dans plusieurs journaux du Midi et de l'Ouest de la France, des annonces dans lesquelles il offre des salaires très élevés aux vignerons qui consentiraient à s'établir dans une colonie anglaise d'Afrique. Il demande aux personnes qui répondent à ses annonces l'envoi d'une certaine somme pour frais de commission et d'enregistrement de pièces. Il résulte des renseignements recueillis par la police anglaise que l'individu dont il s'agit abuse de la crédulité de ses correspondants.

En conséquence, on croit devoir signaler comme mensongères les promesses à l'aide desquelles ce escroc cherche à duper les cultivateurs.

M. de Freycinet, sénateur, ministre des travaux publics, a adressé la lettre suivante au maire de Montauban :

Monsieur le maire,

J'ai reçu la lettre, en date du 17 courant, par laquelle vous me faites l'honneur de m'offrir, au nom de la municipalité, un banquet à l'hôtel de ville de Montauban, lors du voyage que j'effectuerai dans le Sud-Ouest.

Je suis très touché, monsieur le maire, d'une démarche aussi flatteuse pour moi, en même temps que des termes bienveillants dans lesquels vous vous exprimez à mon égard. Croyez que, de mon côté, ce sera avec une satisfaction profonde que je me retrouverai au milieu de compatriotes dont je garde précieusement le souvenir.

L'époque de mon voyage dans le Sud-Ouest n'est pas encore déterminée, et je crains bien qu'il ne soit retardé par suite de la session des Chambres. Mais vous pouvez être assuré que, dès que je serai fixé moi-même, je m'empresserai de vous en informer.

Agréez, monsieur le maire, avec mes vifs remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le ministre des travaux publics,

C. DE FREYCINET.

L'Académie de législation de Toulouse célébrait dimanche dernier la *Fête* annuelle de *Cujas*.

A l'ouverture de la séance, le secrétaire perpétuel, M. Arnault, notre compatriote, a, de sa plume élégante et ferme, reproduit, dans une analyse aussi attrayante que variée, les nombreux ouvrages communiqués par ses collègues et par lui-même, sur une foule de sujets, que le rapporteur a su, en peu de mots, remettre en pleine lumière. Cette lecture, suivie sans fatigue, grâce à la lucidité, à la finesse, au bon goût des aperçus, a été saluée par d'unanimes applaudissements.

Après le secrétaire perpétuel, le secrétaire adjoint a pris la parole pour rendre compte des concours spéciaux, ouverts au nombre de quatre, devant l'Académie de législation. M. Page, à son tour, a fait ressortir, en excellents termes, les motifs essentiels des jugements rendus et l'honneur des concurrents qui ont mérité les quatre couronnes.

Au nombre des lauréats, nous sommes heureux de voir figurer M. Joseph Grenier de Cardenal, substitut à Cahors, qui a obtenu le Prix du conseil général de la Haute-Garonne, pour une étude historique, juridique et économique intitulée : *Du bail à colonage partiaire et métayagé.*

M. de Cardenal était présent à la séance et a reçu la médaille d'or des mains de M. le premier président de la cour.

La statistique donne raison à la politique de liberté sans exception et sans restriction dont

France persiste à porter vaillamment le drapeau.

De la statistique qui vient d'être dressée par ordre du ministre de l'instruction publique, il résulte qu'il y a actuellement en France 14 facultés catholiques, réparties dans les cinq villes de Paris, Lyon, Angers, Lille et Toulouse. Ces 14 facultés comprennent 5 facultés de droit, 4 des sciences, 4 des lettres et une de médecine et de pharmacie.

Voici les nombres d'élèves relevés dans chacune d'elles pour le dernier exercice scolaire :

Facultés de droit

Paris	1.041 élèves
Angers	468
Lyon	424
Lille	209
Toulouse	208
Total	2,350 élèves

Facultés de lettres

Lyon	88 élèves
Lille	48
Paris	37
Angers	16
Total	189 élèves

Facultés des sciences

Paris	28 élèves
Lille	18
Angers	16
Lyon	8
Total	70 élèves

Faculté de médecine et de pharmacie

Lille	359 élèves

On voit que les facultés catholiques réunissent en tout, après trois année s d'exercice, 2,968 élèves. Si l'on additionne pour chaque ville le nombre total des élèves des diverses facultés qui y existent, on trouve les chiffres suivants :

Paris	1.106 élèves
Lille	634
Lyon	510
Angers	500
Toulouse	208
Total	2,968 élèves

Que prouvent les chiffres ci-dessus?

Ils prouvent que l'Etat n'aurait à faire ni grands efforts, ni grands sacrifices pour éteindre la concurrence des établissements d'instruction dirigés par des ecclésiastiques.

L'Etat, sous la République, ne doit plus être l'arbitraire ; il doit être la liberté.

CONCOURS RÉGIONAL D'AGEN.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne :*

Le Concours régional a été ouvert samedi, 3 mai, ainsi que le fixait l'arrêté ministériel.

Le Concours de cette année est installé sur la belle promenade du Gravier, dans un baraquement disposé avec goût et des plus commodes, il n'occupe pas moins de 46,000 mètres carrés. Le visiteur trouvera là, réunis et classés par ordre de catégorie, lorsque l'Exposition sera au complet plus de 1,100 machines ou appareils agricoles divers, 544 animaux appartenant à nos différentes races méridionales, 458 échantillons des principales productions de notre région et, pour la première fois à Agen, une Exposition hippique et une Exposition canine organisées par la municipalité, sur la demande d'un certain nombre d'éleveurs et d'amateurs d'autres villes et du département.

* * *

Dans sa revue de l'Exposition industrielle, le *Journal de Lot-et-Garonne* dit :

Les yeux s'arrêtent sur une immense statue de la Paix, sortant des forges de Fumel, bien drapée, noble et calme, un sourire sur les lèvres; elle est vraiment à sa place au seuil de l'exposition des travaux qu'elle protège et féconde. Nous retrouvons plus tard les forges de Fumel qui occupent un très-vaste espace au centre de la Halle; nous trouverons aussi les charbons de bois, ciments, chaux du seul canton industriel de notre département, dont l'activité et le développement seraient inouïs, si le fait était reconnu vrai d'un vaste gisement houiller dans le département du Lot.

Concours Hippique d'Agen.

Membres du Jury :

MM.

De Fanrobert, inspecteur général des Haras.

Le Directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve.

Le Directeur du dépôt d'étalons de Tarbes.

Le Directeur du dépôt d'étalons de Pau.

Le colonel commandant la 3e circonscription de remonte militaire.

Le commandant du dépôt de remonte d'Agen.

LOT.

Caviole, président de la Société agricole.

Robert Calmon, propriétaire.

LOT-ET-GARONNE.

Laporte, Camille, conseiller général, à Hautefage.

Lauzun, Edmond, maire de Brax.

HAUTE-GARONNE.

Prevot, maire de Seysses.

Feral, Louis, conseiller général.

LANDES.

Cadilhon, Georges, propriétaire à Onesse.

Antony de Caumont, à Viche-en-Tursan.

TARN-ET-GARONNE.

Charles du Mard, président des courses de Montauban.

Julien Jordanet, conseiller général.

GERS.

Duprom, conseiller général, à Valence.

Descat, Gabriel, propriétaire, à Auch.

Mgr Jean-Baptiste-Pierre-Léonard Bertaud, ancien évêque de Tulle, est mort vendredi matin au château de la Morguie, où il s'était retiré, le 7 avril dernier, à l'arrivée de son successeur. C'est dit-on, Mgr Pie, ami du regretté prélat, qui doit prononcer l'oraison funèbre aux funérailles solennelles que prépare l'église de Tulle.

DROITS DE TIMBRE.

A partir du 1er mai, le tarif des droits sur les effets de commerce est réduit des deux tiers. On pourra, jusqu'au 30 juillet 1879, se servir d'un ancien timbre de 15 centimes pour rédiger un effet de 300 francs, d'un timbre de 60 centimes pour un effet de 1,000 francs, et ainsi de suite

Jusqu'à la même époque, on peut échanger sans frais les anciens timbres contre des timbres aux nouvelles quotités.

Les papiers à vignettes timbrés à l'extraordinaire pourront également être échangés contre des vignettes timbrées au nouveau tarif.

A partir du 1er août 1879, il ne pourra plus être fait usage des coupons timbres mobiles et vignettes aux anciens prix.

Les parqueurs d'huîtres d'Arcachon sont dans une grande agitation à propos d'un nouveau règlement qui leur est imposé.

Une brigade de gendarmerie a été envoyée de Bordeaux pour maintenir l'ordre.

Voici quelques détails sur un tragique événement qui s'est produit lundi dernier à Arcachon :

C'était le jour de la grande pêche aux huîtres autorisée dans le bassin d'Arcachon. La mer ayant grondé toute la nuit, l'autorité, voulant éviter des malheurs, avait contremandé la pêche.

M. Dumail, propriétaire du parc, désirant procurer à des amis étrangers le plaisir et le coup d'œil de la fête, avait fait ses préparatifs. Une *filatière*, lestée avec du sable, renfermant neuf personnes et remorquant une *tillole* destinée à rapporter les produits de la pêche, était partie dès le matin. On avait appris en route que la pêche était contremandée et on résolut de rentrer à Arcachon pour déjeuner.

Le vent était fort, la voile déployée, la filatière fuyait à toute vitesse. Tout à coup un grain avec rafale s'abat sur l'embarcation qui penche et s'emplit d'eau. Trois hommes et deux femmes sont sur le pont; les autres dans la cabane. La filatière s'enfonce et va entraîner la tillole. Mais un jeune marin, nommé François, la dégage en coupant le câble et s'y jette dedans avec un de ses compagnons. Ils parviennent à arracher à la mort les deux femmes restées sur le pont et soutenues sur l'eau par leurs vêtements. Des quatre qui se trouvaient dans la cabine, une seule put montrer sa tête par l'ouverture et l'on parvint à la retirer par les cheveux et par les bras. Les trois autres descendent dans l'abîme et sont englouties avec la filatière. Ces trois victimes sont la jeune femme de François, celle du garde Labat et une jeune fille de quinze ans, dont la mère vient d'être sauvée par François, et qu'on empêche de se jeter à l'eau à son tour pour rejoindre sa chère morte.

Après avoir dragué toute la nuit, on a remis à flot la filatière. On a retrouvé seulement les cadavres de Mmes François et Labat : la première avait les bras croisés sur la poitrine et semblait dormir; Mme Labat, appuyée contre les parois de la cabine, avait les yeux tout grands ouverts. Le cadavre de la jeune fille a disparu, emporté sans doute par les flots.

Un horrible drame vient de jeter la consternation dans la ville de Perpignan.

La famille Benazet avait à son service, comme domestique, un ancien militaire nommé Sanier. Malgré la différence des positions et la disproportion de l'âge, cet homme avait conçu une violente passion pour la fille de ses maîtres.

Or, dimanche dernier, Sanier se porta envers cette jeune fille à quelques manifestations que celle-ci considéra comme un outrage. Elle s'en plaignit à son père, qui chassa immédiatement le domestique et saisit le parquet de l'affaire.

Le lendemain, à cinq heures, Sanier se rendit au domicile de la famille Benazet, armé d'un revolver, surprit la jeune fille pendant qu'elle faisait sa toilette et lui tira un coup de feu à bout portant. Elle tomba mortellement blessée en appelant au secours.

Le père accourut à ses cris : l'assassin tira alors sur lui, mais heureusement ne fit que l'effleurer. Il tenta ensuite de se faire sauter la cervelle, mais il ne parvint seulement qu'à se faire une grave blessure sous la mâchoire. Il fut aussitôt arrêté et conduit à l'hôpital.

ARRESTATION DU BANQUIER LACAY.

L'*Observateur* de Tarbes annonce que le banquier Lacay, dont la faillite a produit une si grande émotion dans cette ville, était à Lisbonne sous le faux nom de Castanet, en compagnie d'un autre banqueroutier de Madrid, attendant la fin du mois pour s'embarquer pour Montevideo, et qu'il a été arrêté à deux heures du matin, à sa rentrée à l'hôtel de l'Europe, où il logeait.

Cette arrestation a eu lieu sur l'ordre de l'ambassade française ; interrogé, Lacay a avoué un déficit de 4 millions de francs dans sa faillite.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Bourse de Paris

Cours du 6 Mai

Rente 3 p. %.	79.50
— 3 p. % amortissable.	81 60
— 4 1/2 p. %.	110.50
— 5 p. %.	113 75

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 5 mai.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.037 50	3.030 »
Crédit foncier	765 »	765 »
Orléans-Actions	1.185 »	1.185 »
Orléans-Obligations	379 »	379 »
Suez	740 »	743 75
Italien 5 %	79 »	78 70

Le Musée artistique et littéraire.

Sommaire du numéro du 3 mai.

Texte : Nos Gravures, la Rédaction. — Rafaël Donner, Lill. — Les sociétés savantes, Surmay. — Guillaume Régamey, Léar. — La Frédérique, Léon Gozlan. — Amusettes, Lanquetin, Seurot. — Petite Correspondance, X.

Gravures : Persée délivrant Andromède. Fontaine de Rafaël Donner dans la cour de l'hôtel de ville de Vienne (Autriche). Gravure de Smeeton et Tilly. — Frise Marigny. Armoiries d'Abel-François Poisson, marquis de Marigny, directeur et ordonnateur des bâtiments, jardins, arts, académie et manufactures royales. — L'Enns, affluent du Danube. Détail de la Fontaine du « Mehlmarkt. » Dessin de Saint-Elme Gautier, gravure de Méaule. — L'Yps, affluent du Danube. Détail de la Fontaine du « Mehlmarkt. » Dessin de Saint-Elme Gautier, gravure de Froment. — Fontaine de Rafaël Donner au « Mehlmarkt » à Vienne (Autriche). Fac-simile d'un dessin de Saint-Elme Gautier. — Portrait de Guillaume Régamey. Dessin de Félix Régamey. — Le maréchal-ferrant. Dessin de Guillaume Régamey (1858). — Lignard. Entrée en campagne. 1870. Dessin de Guillaume Régamey. — Poisonniers. Retour d'Allemagne. Dessin de Guillaume Régamey. — Dessin de Guillaume Régamey. — Lettres ornées. R, alphabet composé et dessiné par Preisler pour l'*Ortographia*. L, lettre composée par le chevalier Petitot, gravée par Bossi.

LE TOUR DU MONDE *Nouveau journal des Voyages.* — Sommaire de la 956e livraison. (3 mai 1879). — Voyage en Nouvelle-Guinée, par M. Achille Raffray, chargé d'une mission scientifique par M. le Ministre de l'instruction publique (1876-1877). Dix dessins de E. Mesplès.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 335e livraison (3 mai 1879). — TEXTE : Franchise, par C. Colomb. — L'Affaire Klein contre Willems, par J. Girardin. L'Arabe, par Ch. Schiffer. — Un Nid, par Mme de Witt, née Guizot. — Une matinée dans la Campagne de Rome, par le colonel Duhousset. — A travers la France : L'Abbaye de Fontevrault, par A. Saint-Paul.

DESSINS : C. Delort, A. Ferdinandus, Lancelot.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (3 mai).

L'hiver 1878-1879, par M. A. Angot. — Le voyage du *Challenger*, d'après M. Moseley, par M. C. Viguier. — Le congrès de Kazan, par M. A. Rambaud. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

* * *

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (3 mai).

La guerre dans l'Amérique du Sud, par M. C. de Varigny. — Le procès de Mme de La Fayette, par M. Félix Hémon. — Etudes aryennes et sémitiques, par M. Maurice Vernes. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par M. Louis Ulbach. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements — Six mois : 15 fr. — Un an, 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Musée des Familles.

Sommaire de la livraison du mois de mai.

Voyages et fantaisies. — Les Aventures d'un dompteur, par A. Dubarry.
Etudes historiques. — Martin Tromp, par Raoul de Navery.
La Sience en Famille. — Le temps qu'il fera, par E. M.
Le Théâtre contemporain. — Eugène Labiche, par Ch. Raymond.
Monuments historiques. — L'Abbaye de Montmajour, par G. Vuillier.
Chronique. — Histoire du mois, par A. de Villeneuve.
Illustrations. — Une vue prise à Ceylan. — Le Pillage de la ferme. — Le quadrille d'Orphée. — A la défaite des Espagnols. — Le Conseil de guerre. — Avant la bataille. — L'Observatoire de Montsouris. — E. Labiche. — L'Abbaye de Montmajour. — Le lieutenant Zubowitch à Szegedin.
Mercure de France. — Théâtres.

Abonnement, un an, Paris, 7 fr.
Départements, 8 fr. 50.

Bureaux : 29, rue St-Roch, Paris.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Adjudication fixée au 29 mai courant, à onze heures du matin.

GOUVERNEMENT HELLÉNIQUE

Emprunt
National Extérieur 6 0/0
DE 60 MILLIONS DE FRANCS

Créé en vertu de la loi du 3/15 janvier 1879.

Divisé en 120,000 Obligations de 500 francs, remboursables au pair en 40 années, par tirages trimestriels, les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, à partir du 1er octobre 1879 :

Et produisant un intérêt annuel de 30 francs payable à raison de 7 fr. 50 c. par trimestre.

Le paiement des coupons et le remboursement des Obligations sorties seront effectués au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS et dans ses Agences de Marseille, Lyon et Nantes, les 1er février, 1er mai, 4er août et 1er novembre.

Prix d'émission : 392f. 50 jouissance 1er mai 1879

50	» en souscrivant..... ..	50	»
42	50 à la répartition, du 21 au 24 mai.	42	50
100	» le 1er juin	100	»
100	» le 1er juillet.....	100	»
100	» le 1er août, moins le coupon 7 50..	92	50
392	50 Net à verser...	385	»

Au prix d'émission, ces obligations représentent un revenu annuel de 7 64 °/o l'an, non compris la prime d'amortissement.

Les souscripteurs auront, à toute époque la faculté de se libérer de l'intégralité des termes à échoir, sous déduction d'un escompte de 4 °/o l'an, ce qui fait ressortir le prix net de l'obligation libérée à la répartition, à 391 fr. 25.

GARANTIES :

Conformément à la loi des 3/15 et 4/16 janvier 1879, cet emprunt est garanti spécialement par les revenus provenant de l'Impôt du Timbre, lesquels revenus, aux termes de ladite loi, seront versés entre les mains de la BANQUE NATIONALE DE GRÈCE. La même loi stipule que la Banque Nationale fera les fonds nécessaires au service de l'emprunt, 15 jours au moins avant les échéances trimestrielles.

Les revenus du timbre figurent dans le budget des recettes du gouvernement Hellénique (Exercice 1879) pour 6,000,000 de Drachmes ou 5,640,000 francs, tandis que le service de l'emprunt n'exige qu'une annuité de 3,966,300 francs.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS

AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

Les Jeudi, 8 et Vendredi, 9 mai 1879

EN FRANCE, aux Agences du Comptoir d'Escompte de Paris, LYON, MARSEILLE ET NANTES ;

EN GRÈCE, à la Banque nationale de Grèce et à la Banque hellénique de Crédit général et dans leurs succursales.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés à la répartition contre remise des récépissés de premier versement et seront échangés ultérieurement contre des titres définitifs au porteur *timbrés*.

Déclaration faite au timbre le 28 avril 1879.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS

Sera à Cahors, du 1er au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

Traitement spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, suppression du tartre, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire pratiquées d'après le système américain.

Les Pastilles digestives aux Lactates alcalins de Burin du Buisson, lauréat de l'académie de médecine de Paris, sont souveraines contre les *digestions laborieuses*, le *manque d'appétit*, le *gonflement et la pesenteur de l'estomac*, les *pituiles*, les *nausées* les *migraines*, les *renvois de gaz*, les *vomissements après les repas*. Elles détruisent la constipation en régularisant les fonctions, digestives préviennent la sécheresse de la bouche et de l'arrière-gorge, dissipent la somnolence et les bâillements après les repas et préviennent les maux de tête et les congestions. — Eviter les imitations.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Laytou le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

POUR FAIRE FORTUNE

Demandez la **CLEF DE L'UNION FINANCIÈRE** du JOURNAE de la BOURSE (104, rue Richelieu, Paris). Envoi f° de la Brochure.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Depêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc. ; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.

Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le *Journal du Dimanche* commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... ... 3 fr.
id. par la poste..... .. 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J, GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr.	par mois.
200 —	10	—
300 —	15	—
400 —	20	—

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque **100 francs** d'ouvrages choisis, un volume du journal l'**ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

Pharmacie Centrale de Cahors

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la **Parmacie Centrale**, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparation pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la **Pharmacie centrale**, le dépôt de toutes les spécialité françaises et étrangéres l'Elixir vermifuge, le sirop et pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bas à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clys pompes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécaniqus tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires ; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins ; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables ; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure ; l'eau chimique contre la chute des cheveux ; le liniment à la glycerine contre les gerçures et les fissures de la peau ; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC,** comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

LE TEMPS

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

3, rue Rossini, Paris.

Assurances en cas de Décès, Mixtes, à Terme fixe, etc.

RENTES VIAGÈRES

pour 100 francs versés, rente annuelle payable par semestre :

A 50 ans, 7 fr. 82 c. ; — à 55 ans, 8 fr. 75 c. ; — à 60 ans, 9 fr. 86 c. ; —à 65 ans, 11 fr. 01 c. ;—à 70 ans, 12 fr. 32 c. ; — à 75 ans, 13 fr. 59 c.

Représentant de la Ce à Cahors : M. LARRIVE.

EXTRAIT DE SANG

Les Pilules dragéifiées d'extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, *pharmacien, lauréat de l'Institut*, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporger 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser *franco* à M. SANGLARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir *franco* instructions et prix-courants.

TONIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général,
pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Ls plus puissant spécifique des maux de dents carriées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharcie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharcie LACOMBE à Cahors

A VENDRE
Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTUÉJOUL, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des *maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.*

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc.—Cabinet de lecture.—Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la Cie concessionnaire *PARIS, 22, Boulevart Montmartre*

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la

Plus de névralgies — **Plus de maux de tête**

C'est la
PILE ELECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.